

DELEGATION DE SIGNATURE A M. Eddy GUIRIABOYE

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Eddy GUIRIABOYE** exerce les fonctions de **Responsable Territorial** placé sous l'autorité du Directeur de Territoire.

Donne délégation à **Monsieur Eddy GUIRIABOYE** pour signer les actes suivants :

- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- L'ensemble des baux, conventions de location ou conventions de mise à disposition et leurs pièces annexes ;
- Les accords individuels de location ;
- Les listes de présence et procès-verbaux d'assemblée générale de copropriété ou d'ASL/AFUL ;
- Les déclarations préalables de travaux et pièces annexes, afférentes à l'activité de son Agence ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de son territoire ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- Les titres d'habilitation électrique des personnels concernés intervenant sur l'agence, dans le respect des préconisations de niveau formulées par le prestataire de formation ;
- Les procès-verbaux de réception de travaux ;
- La prise en compte de produits en lien avec l'activité de son agence ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel dépendant de son territoire.

Marseille, le 28 janvier 2022

Responsable Territorial

Directeur Général

SIGNE

SIGNE

Eddy GUIRIABOYE

Jean-Louis ERVOES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le

Eddy GUIRIABOYE